

**REPUBLIQUE DU CONGO**

-----

**Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public**

-----

**Séminaire**

**de formation sur l'élaboration des plans stratégiques et des outils  
de programmation budgétaire des Ministères**

-----

**Discours de S.E.M. Ludovic NGATSE,  
Ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public**

***Centre international de conférence de Kintélé***

***Août 2023.***

- **Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Messieurs les Ministres d'Etat ;**
- **Mesdames et messieurs les ministres, chers collègues ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence ;**
- **Vénérable Président de la Commission économie et finances du Sénat ;**
- **Honorable Président de la Commission économie, finances et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat de l'Assemblée Nationale ;**
- **Monsieur le président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ;**
- **Monsieur le Président de la commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ;**
- **Monsieur le commissaire national aux comptes ;**
- **Monsieur le représentant de la Banque mondiale,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs en vos rang, grades et qualités, toute préséance respectée**
- **Mesdames et messieurs,**

Le train de la réforme des finances publiques est en marche, lentement pourrait-on dire, mais pourtant surement.

Il poursuit sa trajectoire vers l'objectif ultime d'arrimage de notre système **national de gestion financière** aux standards internationaux, pour le bien-être de nos populations.

En effet, face aux chocs multidimensionnels et au défi de résilience, nous devons consentir des efforts pour construire un nouveau modèle de gestion des finances publiques, fondé sur la **transparence, l'efficacité et la redevabilité.**

**La transparence budgétaire** nous oblige à expliquer nos choix stratégiques et à transmettre au Parlement et aux autres acteurs de la Nation, l'exhaustivité des informations budgétaires et comptables.

C'est ainsi que notre cadre normatif a été enrichi par la publication au mois d'avril dernier du décret fixant le calendrier de préparation et d'élaboration du budget de l'Etat

**L'efficacité budgétaire** quant à elle, repose sur la nécessité de favoriser la pluri-annualité dans la construction de notre stratégie financière, à travers les documents de programmation budgétaire, à savoir, le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et les Cadres de dépense à moyen terme (CDMT) ministériels.

Ces documents assurent le lien entre la stratégie nationale de développement et les politiques publiques assignées à chaque département ministériel.

**La redevabilité budgétaire** exige que tout gestionnaire de ressources publiques rende compte de ses engagements en rapport avec des objectifs mesurables et prédéfinis.

Et à ce titre, je me permets de rappeler ici que, conformément à la loi organique de N°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, tout ministre ou toute autorité responsable d'une institution constitutionnelle, en sa qualité d'ordonnateur principal des dépenses publiques, a l'obligation de produire annuellement, à la Cour des comptes et de discipline budgétaire, **un compte administratif**, pour l'ensemble des opérations de son département ou de son institution. De même, tout responsable de programme chargé de piloter une politique publique, est tenu de produire, en vue **de l'élaboration de la loi de règlement, un Rapport Annuel de Performance(RAP)** pour rendre compte des résultats obtenus de la mise en œuvre du **Projet Annuel de Performance (PAP)** de son programme.

Par ailleurs conformément à l'article 95 de la loi organique précitée, notre pays basculera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 non seulement en budget-programme, mais aussi en comptabilité en droits constatés ou comptabilité d'exercice, assez proche de la comptabilité OHADA appliqué par le secteur privé.

De ce fait, le Gouvernement aura dorénavant l'obligation de soumettre à la certification de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, un **Compte général de l'Etat** comprenant la balance **générale consolidée des opérations de l'Etat** et les états financiers de synthèse constitués **du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état annexé.**

### **Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement Distingués invités**

Le présent séminaire qui nous réunit aujourd'hui est une étape dans la mise en œuvre de cette réforme structurelle qui doit traduire dans les faits, la volonté affirmée de son excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, d'inscrire une bonne gestion des finances publiques, au service du peuple congolais. Volonté parfaitement relayée par Son excellence Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à qui nous rendons un hommage mérité, pour sa clairvoyance dans la conduite de l'action collective de notre équipe gouvernementale.

Dorénavant, il nous faudra considérer que **le glas du budget dit « de moyens » a sonné**, pour le passage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'application progressive du budget programme.

La réforme du budget programme se veut une démarche structurée et rigoureuse. En dépit des différences de nos administrations respectives ou de nos approches de travail, elle nous oblige de faire preuve de cohérence. Elle exige en outre, que les stratégies de politique publique portées par les directions générales soient ancrées dans les stratégies ministérielles, elles-mêmes alignées au cadre stratégique national.

Le présent séminaire est donc organisé pour réaliser cet objectif essentiel de cohérence de l'action collective, d'abord au sein des ministères pris séparément, ensuite au sein de l'ensemble du Gouvernement.

En fait, il ne s'agit pas ici de remettre en cause les acquis existants, notamment le découpage des ministères par programme que le Gouvernement vient d'adopter, ou même de refaire les cadres de performance de ces programmes qui ont pu être déjà réalisés. Il s'agit au contraire, de décliner le cadre conceptuel et le processus d'élaboration des plans stratégiques et des documents de programmation budgétaire ministériels. L'objectif visé est de garantir la cohérence collective des politiques publiques ministérielles et leur alignement au Plan National de Développement (PND).

Ainsi, cet atelier va permettre aux cadres de l'administration centrale représentés ici par les directeurs généraux, dont certains sont pressentis pour être des responsables de

programmes, et les directeurs des études et planification, de s'imprégner des connaissances qui leur permettront de présenter, de manière analogue et logique, le plan stratégique et les documents de programmation budgétaires de leur départements respectifs.

Ils seront appuyés dans cet exercice par des consultants nationaux indépendants, recrutés dans le cadre du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), financé par la Banque Mondiale avec laquelle nous nous félicitons de l'excellence des relations, qui nous ont permis jusqu'ici, de faire un saut qualitatif dans ce vaste et ambitieux chantier des réformes.

**Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement  
Distingués invités**

Tout en formulant le vœu que ce séminaire méthodologique sera un véritable moment de mutualisation des connaissances et de partage d'expériences.

Tout en appelant à l'assiduité et à **l'appropriation totale de l'approche et des outils par nos cadres,**

**Je souhaite pleins succès à ces travaux du Séminaire de formation sur l'élaboration des plans stratégiques et des outils de programmation budgétaire des Ministères,**

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**